

Mise en patrimoine problématique en Martinique et nouvelles archives numériques des cultures antillaises

1 Introduction

Il n'est guère évident d'aborder la patrimonialisation et les archives dans les Antilles françaises, tant celles-ci semblent polémiques et marquées du sceau de l'idéologie, tout en baignant dans une forme de consensus muet.

Comme dans tous les espaces qui ont subi la colonisation, aux Antilles françaises et particulièrement en Martinique (aire spécifique de la présente étude), la mise en patrimoine est liée à des enjeux culturels et politiques souvent passés sous silence, comme pour mieux consolider le travail d'enfouissement constant de la mémoire historique, et ce, en dépit des revendications constantes pour mettre à jour cette mémoire.

En ce sens, la question des archives numériques ne saurait être abordée sans prendre en compte ce que Christine Chivallon a présenté comme le processus « d'invisibilisation de l'esclavage » (Chivallon 2006 : 21) et d'euphémisation de tous les lieux de mémoire qui portent les empreintes de la colonisation et de l'esclavage, comme les habitations notamment.

En Martinique, la réhabilitation des habitations en espaces patrimoniaux, voire muséographiques, ne s'est pas accompagnée de protestations vives, ni de mouvements de résistance, sans doute parce que les élites politiques locales (élus des collectivités régionales et départementales notamment) ont porté ces projets et induit une forme de « normalisation » des relations au sein d'espaces jusque là cloisonnés.

Il ne faut pas exclure, parmi les facteurs pouvant expliquer cette forme de « normalisation » sans heurts, la curiosité quasi spontanée des descendants d'esclaves envers le monde des *békés* qui leur avait été longtemps interdit : découvrir la maison du maître, mener des projets de patrimonialisation en collaboration avec les *békés*, tendre à s'approprier une partie de leurs biens, ont sans aucun doute constitué des éléments ayant joué en faveur d'une acceptation

quasi consensuelle d'une patrimonialisation qui, en réalité, n'a jamais été réellement problématisée.

De fait, *La Guerre des mémoires* (Stora 2007), quoique toujours latente et perceptible dans les antagonismes sociaux, ne s'est pas réellement développée au niveau de la culture et du patrimoine, parce que les couches populaires, de fait les plus nombreuses, n'ont pas investi ce terrain qu'elles ont laissé aux élites *mulâtres* et *békés*, ainsi qu'à l'administration française présente sur le territoire. S'est donc jouée une forme de consensus tacite autour de la mise en patrimoine, cette dernière s'effectuant sans réelle problématisation, laissant croire à un accord sur les modalités de sa mise en œuvre. Nous définissons la mise en patrimoine comme la démarche qui va permettre à des objets d'acquérir le statut de patrimoine. Par patrimonialisation, nous entendons le fait de devenir patrimoine pour un certain nombre d'objets. La patrimonialisation est donc dans la subséquence de la mise en patrimoine et pourrait être dite patrimonialité si ce terme existait dans la langue française.

En réalité, cette question est toujours latente et pourrait resurgir, de manière bien plus marquée et violente, à la lumière de la problématique des réparations de l'esclavage. En ce sens, les archives numériques constituent une voie moyenne de conciliation, en rendant accessible à tous (indépendamment de la fracture numérique) des pans de mémoire refoulés par les processus d'édulcoration et d'euphémisation de la mémoire de la période esclavagiste.

2 Une mise en patrimoine non problématisée : le cas de la Martinique

2.1 Qu'entend-on par « patrimoine antillais » ou « martiniquais » ?

Le patrimoine culturel est formé de deux composantes : matérielle et immatérielle. La première correspond au patrimoine architectural, archéologique et muséologique, ainsi qu'aux différentes richesses artistiques. La seconde correspond au patrimoine oral, composé des usages, des coutumes, des arts et métiers traditionnels, des fonds sonores. Le patrimoine culturel immatériel est transmis de génération en génération et est recréé en permanence par les communautés en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire ; il leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

L'examen du site du *Comité Martiniquais du Tourisme* (2013) est remarquable à ce sujet : dans la rubrique « Culture et patrimoine », on trouve les sous-rubriques suivantes : « Mémoire de l'île », « Musées », « Patrimoine », « Terre de rhum ».

Une première remarque : les musées ne sont pas classés dans la partie « patrimoine », mais constituent une sous-rubrique à part, alors même que la définition du patrimoine inclut traditionnellement la dimension muséologique. Dans la catégorie « Musées », sont recensés les musées < culturels > (Ecomusée, Musée régional d'histoire et d'ethnographie, Musée de la pagerie, Musée départemental d'archives et d'histoire, Espace muséal d' Aimé Césaire, Maison du bèlè), ainsi que les centres de préservation du patrimoine naturel (Observatoire volcanologique, Centre de découverte des sciences de la terre, Domaine d'Emeraude, Musée du coquillage, Art et Nature).

Dans la sous-rubrique « Patrimoine », on trouve pêle-mêle, des habitations (l'habitation Clément), un fort (le Fort Saint-Louis), deux moulins (le moulin Jouan), deux châteaux (Château Dubuc à Trinité et Château Depaz à Saint-Pierre), une distillerie (la distillerie Neisson), deux monastères et, curieusement *La Savane des esclaves*, sur laquelle nous reviendrons plus longuement par la suite. La rubrique « Terre de rhum » pour sa part, comprend uniquement des distilleries.

Quelques commentaires de notre part sur ces modalités de présentation à vocation essentiellement touristique, mais qui ne peuvent manquer de traduire une certaine vision de la mise en patrimoine, et donc de la patrimonialisation qui en résulte.

On note en priorité une volonté de créer une impression de richesse patrimoniale et de diversités des sites, au sein d'une île qui ne fait pourtant que 1000 kilomètres carrés. Mais dans le même temps, se profile une impression de confusion, de difficulté à classer réellement, dans la mesure où, par exemple, une seule distillerie se trouve à la rubrique « Patrimoine », alors que toutes les autres figurent dans celle intitulée « Terre de rhum ». De même, la rubrique « Musées » est envisagée de manière distincte de celle de « Patrimoine ».

Le mot < esclave > ne revient qu'une seule fois : *La Savane des esclaves*, considérée comme objet du patrimoine et donc exclue de la catégorie muséale.

2.2 Mise en patrimoine et tourisme

Ces brèves remarques permettent au moins de prendre conscience de la manière dont les acteurs du tourisme appréhendent les éléments qui relèvent de la culture et du patrimoine. Le tourisme est, à bien des égards, un facteur de développement du patrimoine culturel, cependant, il est aussi, même si on insiste peu sur cet aspect généralement, un élément pouvant induire un détournement insidieux de la valeur patrimoniale vers la valeur marchande.

À la différence des historiens et des conservateurs, « l'objet culturel n'est pas regardé », par les acteurs du tourisme, « fondamentalement dans sa dimen-

sion historique, mais en tant qu'objet pouvant répondre à une demande touristique exprimée ou latente. Dans cette perspective, le patrimoine culturel doit être représenté, valorisé », et comme tel, il entre dans la sphère marchande (Ben-Ncer 2010 : 15). Il devient un objet qui va produire des revenus, de manière directe ou indirecte, grâce à l'effet multiplicateur de l'investissement. Les qualités intrinsèques du patrimoine ne suffisent plus : il faut les mettre en valeur, les scénariser, les flécher, c'est-à-dire réaliser un travail pour les mettre en valeur et les préparer à la consommation par le visiteur. « Pour qu'il soit exposé, < vendu > et < vendable >, il faut que ce patrimoine soit réhabilité et intégré dans une stratégie de promotion de marketing. » (Ben-Ncer 2010 : 16)

Si ces propos d'Abdelwahed Ben-Ncer semblent convenir à notre analyse, c'est bien parce qu'ils permettent de rendre compte de la dimension marchande, et pas seulement historique ou patrimoniale de l'objet culturel, lorsque ce dernier est appréhendé comme objet touristique. La définition du patrimoine culturel reste encore trop souvent limitée à une approche qui dissimule cette préoccupation < marketing > : l'intérêt de la problématisation de Ben-Ncer est précisément de mettre l'accent sur cette approche de marketing et sur les risques qui en découlent, au lieu de se cantonner à une démarche purement descriptive d'un objet culturel qui ne serait jamais vu que de manière éthérée. Si cette vision < marketing > a un effet positif sur le patrimoine culturel, en rendant possibles des financements pour la réhabilitation des édifices patrimoniaux qui possèdent dès lors un potentiel économique, elle comprend également un risque : l'objet patrimonial peut être aménagé pour répondre aux attentes du touriste. Cela peut entraîner des modifications substantielles des espaces qui deviendraient de plus en plus édulcorés et scénarisés, perdant ainsi leur caractère initial de *Lieux de mémoire* pour devenir de simples tableaux à usage touristique.

C'est pourquoi il est essentiel que la mise en patrimoine résulte d'une concertation entre les divers partenaires territoriaux et fasse l'objet d'une politique conçue et mise en œuvre par ces différents partenaires. C'est ce que l'Unesco dénomme < consensus > et définit comme étant

[...] un concept que partage la majorité des acteurs concernés par la question du patrimoine culturel [...] et qui répond à leurs attentes. [...] Un consensus partagé, c'est la compréhension de la part des acteurs concernés de ce qui les relie mais aussi de ce qui les sépare. Une définition consensuelle, c'est aussi l'identification des points d'achoppement, s'ils existent, entre les visions des uns et des autres afin d'œuvrer à les aplanir. La mise à plat de ce qui réunit, mais aussi de ce qui sépare, permet d'anticiper les conflits et de travailler à leur résolution. (Ben-Ncer 2010 : 6)

En Martinique, qui sont ces acteurs ?

- L’Etat, et la direction de la Culture,
- les collectivités territoriales, et à travers elles, le Comité Martiniquais du tourisme,
- l’agence de l’habitat, de l’urbanisme et de l’aménagement de l’espace (DEAL),
- l’Université des Antilles et de la Guyane,¹ à travers ses unités de recherche.

2.3 L’absence de problématisation et le primat accordé au tourisme

L’absence de problématisation s’explique en partie par le fait que la question de la mise en patrimoine a été recouverte par celle du tourisme. A la différence des Caraïbes hispanophones où la colonisation a inscrit dans l’espace un riche patrimoine architectural urbain, facteur d’attractivité pour le tourisme, dans les Antilles françaises, la question du patrimoine est plus difficile à appréhender, dans la mesure où le patrimoine architectural urbain laissé par la colonisation est quasi inexistant. Les bâtiments à valeur patrimoniale sont peu nombreux, exception faite de la Bibliothèque Schoelcher, des cathédrales de Fort-de-France et de Saint-Pierre (pour leurs vitraux notamment).

Par conséquent, il n’a pas été aisé d’identifier ou de rassembler un patrimoine martiniquais, lequel n’a pu trouver ses origines que dans la définition établie par le colonisateur, et ce faisant, par l’Etat français dont les hauts fonctionnaires, originaires de la France hexagonale (appelée encore familièrement *Métropole*), sont en général à la tête de toutes les administrations, y compris celles de la culture. De leurs côtés, les élites politiques locales ont surtout cherché à valoriser ce patrimoine culturel en termes touristiques et à collecter des fonds pour le réhabiliter, le restaurer et le promouvoir. Il faut ajouter à cela le rôle de mécénat que se sont octroyés les anciens colons qui ont tout de suite compris l’intérêt qu’il y avait à prendre une part active au processus de patrimonialisation, afin d’éviter autant que possible toute *Guerre des mémoires* (Stora 2007).

Pour bien comprendre ce qu’il convient d’entendre par « absence de réflexion sur la patrimonialisation et primat accordé au tourisme », il importe d’ouvrir une parenthèse importante sur les enjeux politiques et culturels de la mise en patrimoine dans un espace insulaire comme la Martinique, où les *békés* con-

¹ Nous avons dirigé l’Université des Antilles et de la Guyane entre 2013 et 2016. Cette université, du fait de la scission du pôle Guyane devenue le 1er janvier 2015, Université de la Guyane, a évolué le 25 juin 2015, en Université des Antilles. Cette scission brutale et non préparée suffit, à elle seule, à révéler les traumatismes de l’histoire esclavagiste et coloniale sur des peuples (martiniquais, guadeloupéens, guyanais) qui ont du mal à collaborer et à s’unir, préférant souvent les replis identitaires et les guerres de mémoires.

tinuent d’habiter dans des enclaves qui leur sont propres et où la rupture avec l’ancienne métropole ne s’est pas produite. Il faut aussi ajouter, ainsi que le souligne fort justement Patrick Bruneteaux, qu’« une large partie des élites dirigeantes martiniquaises [formant l’ethno-classe *mulâtre*], demeure mal à l’aise dans l’évocation de l’histoire coloniale » (Bruneteaux 2013a : 134) et qu’elles « se sont alignées dès l’abolition de l’esclavage, sur le principe d’un raturage de la mémoire esclavagiste » (Bruneteaux 2013a : 133). Or, cette ethno-classe *mulâtre*, qui a accédé au pouvoir depuis la départementalisation en 1946, n’a pas eu de mal à s’allier avec les *békés* et les hauts fonctionnaires originaires de la *Métropole*, pour promouvoir une représentation de l’objet culturel et patrimonial résolument touristique, c’est-à-dire dégagée autant que possible de ses attaches avec la violence et la répression de la période esclavagiste.

Pour le dire autrement, et sans aucune intention polémique, la dynamique de développement touristique a permis au pouvoir en place (Etat français, classe *mulâtre*, *békés*) de promouvoir une vision consensuelle de la patrimonialisation, vision non polémique, car fondée sur ce qui était présenté comme un impératif économique, à savoir, le développement touristique de la destination Martinique.

En réalité, cette mise en patrimoine n’est pas issue d’un dialogue avec la population qui n’était d’ailleurs pas intéressée par la question, dans la mesure où les programmes scolaires ne dispensent pas d’enseignement obligatoire sur l’histoire et la géographie de la Martinique, pas plus que sur l’histoire coloniale et esclavagiste. Bien au contraire, on a assisté entre les années 50 et 70, chez les Martiniquais, à une volonté de tourner le dos à une période de misère, liée à un passé de honte que tout un chacun cherchait à nier et à oublier.

Il y a donc eu, pour diverses raisons, une forme de « consensus » martiniquais sur les modalités de mise en patrimoine, même si ce consensus a été implicite et n’a pas servi les mêmes intérêts. Il n’empêche que globalement un accord tacite s’est fait autour de la notion glissantienne d’« occultation du passé », les uns pour servir des intérêts économiques ou idéologiques en pacifiant les relations et en éliminant tout risque de *Guerre des mémoires*, les autres pour tenter de se libérer d’une mémoire douloureuse, rattachée à un passé présenté par les aïeux comme « devant être destiné à être oublié », pour traduire une expression créole fort courante dans la bouche des anciens « sé bagay pou nou oublyé ».

De fait, les directions culturelles, en parfait accord avec les élites politiques locales, ont eu en quelque sorte carte blanche, pour établir une ligne de continuité entre les représentations paradisiaques inhérentes aux Tropiques (dans l’imaginaire des touristes français et occidentaux) et une réalité muséographique et patrimoniale qu’ils ont façonnée pour qu’elle ne soit pas en rupture avec ces stéréotypes.

Les analyses menées par des anthropologues, spécialistes des diasporas noires des Amériques, comme Christine Chivallon, ont mis en évidence cette « invisibilisation » (Chivallon 2006 : 18) des réalités de l'esclavage plantationnaire en Martinique, comme dans les pays issus de la diaspora noire. Elle s'appuie entre autres sur l'analyse de l'habitation Fonds-Saint-Jacques, à Sainte-Marie en Martinique, mais aussi sur *La Maison de la canne* (qui figure dans la rubrique « Musée » du site internet du *Comité Martiniquais du Tourisme* :

La Maison de la canne [...] opère par immersion dans un [sic] « autre chose », ici le patrimoine technique, monumentalité des pièces présentées – charrue, moulin à bêtes, chaudière, générateur tubulaire, colonnes à distiller, rolles des moulins de broyage, balance à fûts... – en vient à envahir l'espace d'énonciation muséographique et faire du musée un lieu consacré à l'industrie de la canne plutôt qu'à l'institution sociale qui en a gouverné l'invention et l'usage. Les mêmes commentaires peuvent être faits pour les autres musées. On y relève un glissement identique vers un autre domaine que celui fondateur qu'est le système esclavagiste. (Chivallon 2006 : 23)

De même, Patrick Bruneteaux, après avoir rappelé que le musée est une institution du pouvoir, montre comment l'accent est mis sur les techniques de production, la qualité des rhums et l'efficacité économique, à tel point qu'une figure comme celle du Père Labat, réputée pour les mauvais traitements infligés à ses esclaves, en vient à être réhabilitée et magnifiée. L'extrait qui suit est édifiant à cet égard :

La quinzaine de panneaux de l'exposition située à Sainte-Marie, sur l'ancienne plantation du père Labat, sont ramassés, d'entrée de jeu, dans un titre très évocateur, cadrant le monde plantationnaire comme un espace d'existence presque ordinaire et pour tout dire vivable : « Quatre siècles d'histoire, lieu de vie, lieu de mémoire ». Nous avons rencontré les responsables de cette exposition et leur avons demandé d'où leur venait le choix de l'expression « lieu de vie », vu que *a minima*, « lieu de survie » aurait été plus approprié : « Si, l'habitation a bien été un lieu de vie, puisque la population d'aujourd'hui en est issue. Ce n'est pas un camp de concentration [...] puisque toute la société d'aujourd'hui en est sortie. C'est bien la preuve que les gens demeuraient en vie, qu'ils n'étaient pas exterminés. Et il y aurait un certain mépris à croire que les esclaves n'essayaient pas de trouver les moyens aussi de se distraire et même de se cultiver ». [...] Cette expression « lieu de vie » n'est sans doute pas formulée au hasard. On la retrouve sur les habitations privées (Clément, Lamauny) dotées d'une intention muséographique explicite [...]. Pour les organisateurs de cette exposition, l'expression « lieu de vie » convient tout à fait, est très pertinente et ne soulève aucune difficulté épistémologique, les justifications orales apportant la preuve supplémentaire de l'intention qui préside à ce choix. (Bruneteaux : 2013b)

Il apparaît ainsi que la mise en patrimoine en Martinique a emprunté les voies de l’invisibilisation et de l’euphémisation des violences inscrites à la fois dans les structures sociales et les réalités esclavagistes. L’absence de dimension phénoménologique de la souffrance dans les plantations et les habitations, devenues alors objets culturels de toute beauté, où les touristes peuvent s’extasier sur l’exquise richesse du mobilier, les peintures, l’architecture de la maison du maître, l’aménagement des jardins, goûter gratuitement à divers rhums, sans qu’aucune visibilité ne soit donnée à l’espace des esclaves, aux objets de torture, en est tout à fait révélatrice.

La Savane des esclaves constitue l’unique exception. Le fait que son promoteur soit un « nègre de la campagne » (ainsi qu’il se définit lui-même dans les échanges oraux que nous avons pu avoir avec lui), sans diplôme, et n’ayant pu bénéficier d’aucune subvention des collectivités ou des partenaires de l’Etat, en dit long sur les orientations de la politique de patrimonialisation, sur la volonté de ses acteurs de ne laisser ouverte aucune brèche et de verrouiller les tentatives de « marronnagemuséographique ».

En ce sens, la mémoire muséale est essentiellement *mulâtre* et *béké*, comme le souligne Bruneteaux, mais il faut ajouter que cette mémoire est aussi *nègre*, car les couches populaires n’ont eu de cesse d’effacer les traces de cette souffrance, inscrite dans leur phénotype même, et de se projeter dans le monde du *maître*, comme en témoignent le rejet du créole et la course au fonctionariat. Elles sont néanmoins restées à distance de cette patrimonialisation, même si depuis de nombreuses années, le développement des journées du patrimoine, la nuit des musées et toutes les manifestations visant à ouvrir au grand public l’accès aux lieux de patrimoine ont permis un certain rapprochement entre la population et ces lieux.

3 Archives numériques des cultures antillaises et dynamiques identitaires

Comment s’inscrivent les archives numériques des cultures antillaises dans ce panorama ? D’une manière générale, il faut rappeler que l’université a été globalement tenue à l’écart des diverses politiques de mise en patrimoine. Nous pouvons affirmer sans crainte, en tant qu’ancienne présidente de l’Université des Antilles et de la Guyane entre 2013 et 2016, que l’Université n’a pas pris part à la construction des espaces muséographiques, ni aux projets divers de mise en patrimoine et de réhabilitation des sites patrimoniaux, etc.

Toutefois, à travers les projets menés notamment par le Groupe d’Études et de Recherches en Espace Créolophone (G.E.R.E.C.), d’importants travaux relatifs au patrimoine culturel immatériel ont été conduits : sauvegarde de la

parole des conteurs créoles (la *parole de nuit*, cf. Ludwig : 2010) ; paroles en créole des anciens grâce aux enregistrements effectués par des étudiants de Licence et de Master ; études sur les veillées mortuaires et les rites funéraires ; sur la pharmacopée traditionnelle ou sur les rituels indiens (cf. Laurent/Césaire 1977 ; Lucrèce 2000 et 2016 ; L'Étang 1999 et 2012).

Ces travaux divers et variés, qui ont aussi fait l'objet de thèses de doctorat, sont accompagnés de publications importantes relatives à la vie dans les habitations, mais dans un esprit qui finalement visait davantage à mettre en exergue la culture originale qui s'y était créée, loin de tout sentiment victimaire. De fait, ces études n'ont pas mis l'accent sur la souffrance et la violence au sein de l'habitation-plantation, mais se sont essentiellement attachées à exalter les ressources étonnantes dont avaient fait preuve les descendants d'esclaves pour transformer l'habitation en lieu de créativité culturelle, en lieu de vie. Rappelons que l'*Éloge de la créolité* de 1989 s'inscrit également dans cette dynamique de valorisation et d'exaltation de la culture créole, rejetant toute lamentation et faisant l'impasse sur la dimension phénoménologique de la souffrance.

C'est cette dynamique qui a prévalu et qui a suscité une forme de réveil culturel, lequel s'est traduit par une volonté de récupération et de conservation de tout l'héritage patrimonial de l'esclavage dans les domaines de la danse, du conte et du chant : ateliers de bèlè, de haute taille, de gwo-ka, survalorisation du tambour, etc. Cette prise de conscience s'est accompagnée chez de nombreux défenseurs des cultures traditionnelles d'un violent rejet des cultures contemporaines, en particulier des cultures dites urbaines en provenance des États-Unis, de la Jamaïque, etc., accusées de supplanter la tradition et de dénaturer l'identité antillaise ancrée dans la mazurka, la biguine, la valse créole, etc.

Or, l'Université, à travers notamment son département d'Études anglophones, a entamé un important travail sur ces cultures urbaines en contexte caribéen, ayant donné lieu à la réalisation de nombreuses thèses de doctorat (cf. Gadet 2010) et à des séminaires souvent itinérants.² La culture du slam a ainsi constitué un élément de liaison intéressant entre cultures traditionnelles et cultures urbaines, par la médiation des percussions qui accompagnent le récitant (slameur).

Ces divers facteurs ont conduit les universitaires de la Faculté de Lettres et de Sciences humaines à s'intéresser de plus en plus à la médiation culturelle (les jeunes générations étant totalement coupées des savoirs traditionnels et les générations plus âgées étant hostiles généralement aux savoirs contemporains) et à la mise en patrimoine dans sa dimension dynamique. Il s'agissait dès lors d'intégrer le patrimoine dans des projets de développement et de ne pas le

2 <http://www.lycee-leopold-bissol.com/conference-impact-des-musiques-urbaines-sur-la-jeunesse/>

réduire à une vision de sacralisation du passé, ce qui exigeait de jeter des passerelles entre ce legs civilisationnel et les créations de l'homme contemporain, le patrimoine de demain étant ce que nous inventons aujourd'hui. Il s'avérait donc impérieux de faire du patrimoine un espace de dialogue entre les civilisations, les générations et les époques, c'est à dire de ne pas l'enfermer dans une vision puriste, ni une approche immobilisée du patrimoine culturel, ou encore une conception linéaire de l'histoire.

Les nouvelles archives numériques des cultures antillaises, à travers le programme MANIOC, sont donc nées initialement de cette volonté de créer un espace de partage des expériences culturelles de toutes époques et de toutes générations confondues, en jouant un rôle important de médiation culturelle et patrimoniale. Le projet collaboratif de MANIOC, fondé en 2006, forme une de ces nouvelles archives numériques mises en œuvre pour réaliser de façon exemplaire le principe des mémoires transmédiales ; pour reprendre leur site :

Manioc est une bibliothèque numérique spécialisée sur la Caraïbe, l'Amazonie, le Plateau des Guyanes et les régions ou centres d'intérêt liés à ces territoires. Vous y trouverez des documents textuels, sonores, iconographiques et des références concernant l'histoire culturelle, sociale, économique ou politique de ces pays. Manioc apporte sa contribution à la valorisation du patrimoine et à la constitution de la mémoire de demain en mettant à disposition tant des ouvrages anciens restituant la pensée sociale d'une époque que des textes et travaux contemporains issus de la recherche universitaire. Les documents sont mis à disposition à des fins d'étude et de recherche et non dans le but de promouvoir les idées développées par leurs auteurs. Manioc s'inscrit dans une démarche de libre accès au patrimoine et à l'information scientifique. (MANIOC 2006)

Ce travail colossal de numérisation des données des différentes bibliothèques et archives de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique témoigne, comme c'est le cas pour la plupart des bibliothèques numériques, d'une volonté de conserver en un même espace des données patrimoniales dispersées, en les rendant accessibles au plus grand nombre. En ce sens, la bibliothèque numérique MANIOC a été conçue comme un outil de médiation. Cette notion d'accessibilité de textes, photos, images, anciens et souvent inconnus du grand public, a été au fondement de la démarche : conserver et mettre en vitrine des documents ignorés de la plupart, y compris des chercheurs, dans la mesure où la démarche de recherche de documents patrimoniaux n'est pas du tout habituelle dans un pays à forte tradition orale comme la Martinique, où les bibliothèques restent des espaces réservés à quelques privilégiés.

Dans le même temps, en constituant un espace de < stockage > des conférences, colloques et séminaires réalisés à l'UAG (devenue depuis UA), MANIOC visait aussi à donner une plus grande visibilité des travaux de recherche menés

à l'université, lesquels sont généralement ignorés de la population antillaise, des écoles, des collectivités, etc.

Au niveau épistémologique, la démarche s'est révélée compliquée, même si la collaboration des bibliothécaires et des conservateurs a fortement contribué à lui conférer une certaine assise pragmatique. En effet, la numérisation des données ne dispense absolument pas d'une réflexion sur le choix des documents, leurs modalités de présentation, l'organisation des rubriques, avec cette dialectique presque impossible entre période de l'esclavage et valorisation des cultures antillaises. S'agissait-il de valoriser ces cultures ou de mettre en évidence leurs contradictions fondamentales, leurs silences, leurs non-dits ?

L'organisation en deux grandes rubriques « Patrimoine » et « Recherche » répond à cette volonté d'offrir une approche dynamique, fondée, d'une part, sur la mise à disposition de documents existants et souvent inaccessibles jusque-là, et, d'autre part, sur les interprétations et études actuelles ou plus anciennes, menées dans le champ des cultures antillaises et caribéennes traditionnelles et contemporaines.

Du point de vue épistémologique, une réflexion a été menée en amont sur la place à accorder à la mémoire de l'esclavage, étouffée par les politiques de patrimonialisation décrites précédemment. C'est pourquoi il a été décidé qu'une grande partie de la rubrique « Patrimoine » serait consacrée à la mise à disposition de photos, d'images, de cartes postales d'ouvrages numérisés (1651 au total) décrivant les mémoires de la période esclavagiste, dans le monde américain et amazonien, à travers les écrits des pères et abbés, les relations de voyages, les chansons, les documents relatifs à l'administration des colonies, les affaires judiciaires mettant en scène des rébellions, des crimes contre les fonctionnaires, les rapports entre l'Eglise et l'esclavage, etc.

Le choix a été fait de ne pas hiérarchiser, mais de présenter un classement alphabétique, afin de se donner le temps de poursuivre la réflexion épistémologique. L'idée étant de mettre à la disposition des chercheurs, doctorants, écoles, professionnels du livre, etc., et depuis chez eux, des ouvrages uniques et exceptionnels qui, jusque-là étaient menacés par des conditions de conservation précaires, afin de susciter des études sur toutes les périodes de l'histoire des cultures antillaises et caribéennes, notamment pour la période relative à l'esclavage : études linguistiques, sociologiques, etc. des mémoires des maîtres d'habitation, des esclaves...

Il faut savoir que, malgré l'important dispositif de communication déployé autour de la mise en place de MANIOC et les présentations régulières effectuées auprès des publics mentionnés plus haut, cette bibliothèque numérique n'a pas trouvé sa place au sein de la culture antillaise, étant consultée presque exclusivement par les chercheurs étrangers. En outre, on a pu noter beaucoup

de réticences de la part des détenteurs des fonds bibliothécaires et d'archives pour la numérisation de leurs données.

C'est récemment que le Conseil de la Culture, de l'Environnement et de l'Éducation (C.C.E.E.), organe rattaché au conseil régional de la Martinique, a produit en 2014 des petits films³ sur le patrimoine culturel immatériel, sans toutefois jamais consulter les responsables de MANIOC, en travaillant uniquement avec des associations et des personnes dont le savoir est reconnu par la population, sans aucunement être docteur ni universitaire. Il s'en dégage une forme de vision folklorisante avec une survalorisation des danses traditionnelles, etc. mais sans approche critique ni comparatiste suffisante.

La résurgence du négritisme, avec la question des réparations,⁴ tend à raviver la volonté de se réapproprier une mémoire de l'esclavage, de revendiquer la mise en œuvre d'une phénoménologie de la souffrance et de la violence dans les espaces qui ont vu se jouer ces rapports entre maîtres et esclaves, comme les habitations. Parallèlement, les jeunes générations, happées par la mondialisation, ne se préoccupent guère de l'époque de l'esclavage, ni de la période post-plantationnaire, immergées qu'elles sont dans un présent sans délimitation territoriale ni spatiale.

Bibliographie

- Ben-Ncer, Abdelwahed (2010). « Définition du patrimoine culturel et ses composantes ». Dans : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Rabat/images/CLT/PDF/1939DefinitionMaroc_Activite05.pdf (consulté le 16 février 2017).
- Bernabé, Jean / Chamoiseau, Patrick / Confiant, Raphaël (1989). *Éloge de la créolité*. Paris : Gallimard.
- Bruneteaux, Patrick (2013a). *Le colonialisme oublié. De la zone grise plantationnaire aux élites mulâtres à la Martinique*. Broissieux : Éditions du Croquant.
- Bruneteaux, Patrick (2013b). « La révélation de la zone grise dans la dénégation du passé esclavagiste : Le cas de la muséographie martiniquaise. » Dans : <http://www.reseau-terra.eu/article1283.html> (consulté le 16 février 2017).

³ Les références quant à la production de films de ce conseil sont consultables sur le site : <http://ccee-martinique.fr/le-ccee-de-martinique/les-productions>. Il est aussi possible de visionner ces films directement à partir de ce site. Voir en particulier les productions de films du « Pôle Culture » : films sur les instruments de musique, la cuisine traditionnelle, le carnaval, l'indianité, la pharmacopée traditionnelle, la médecine traditionnelle, les traditions écrites et orales, la biguine, etc.

⁴ Voir en particulier : <http://la1ere.francetvinfo.fr/2013/02/04/trois-questions-garcin-ma-lsa-maire-de-sainte-anne-martinique-fondateur-et-president-du-mouvement-international-pour-les-reparations-mir-13351.html> ; <http://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/culture/esclavage-l-unesco-s-empare-de-la-question-des-reparations-271004.php>

- Chivallon, Christine (2006). « Rendre visible l'esclavage. Muséographie et hiatus de la mémoire aux Antilles françaises ». Dans : *L'Homme*, n° 180, p. 7–41.
- Comité Martiniquais du Tourisme (2013). « Culture et Patrimoine ». Dans : <http://www.martinique.org/culture-et-patrimoine> (consulté le 8 février 2017).
- Gadet, Steve (2010). *La fusion de la culture hip-hop et du mouvement rastafari*. Paris : L'Harmattan.
- Laurent, Joëlle / Césaire, Ina (1977). *Contes de mort et de vie aux Antilles*. Paris : Nubia.
- L'Étang, Gerry (1999). *La grâce, le sacrifice et l'oracle – De l'Inde à la Martinique, les avatars de l'hindouisme*. Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses.
- L'Étang, Gerry (éd.) (2012). « De la créolisation culturelle », *Archipélies*, n° 3–4. Paris : Publibook.
- Lucrèce, André (2000). *Souffrance et jouissance aux Antilles*. Trinité : Édition Gondwana.
- Lucrèce, André (2016 [2004]). *La Martinique à travers la carte postale ancienne*. Paris : HC Éditions.
- Ludwig, Ralph (éd.) (2010 [1994]). *Écrire la « parole de nuit »*. *La nouvelle littérature antillaise*. Paris : Gallimard.
- MANIOC (2006). « Présentation ». Dans : <http://www.manioc.org/presentation.html> (consulté le 16 février 2017).
- Stora, Benjamin (2007). *La Guerre des mémoires : la France face à son passé colonial (entretiens avec Thierry Leclere)*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.

